

à nos jeunes. Nous n'avons aucun drapeau national et certains disent que nous n'avons pas d'hymne national. Toutefois, nous pourrons dire désormais que nous avons, en 1960, une déclaration des droits présentée par le premier ministre (M. Diefenbaker), qui s'y intéressait depuis longtemps, qu'on a éprouvé un certain mécontentement à l'égard du bill, mais que le gouvernement a été d'avis qu'il ne pouvait faire mieux pour le moment.

Permettez-moi de signaler pourquoi la situation est si triste. La tradition britannique, qui est la nôtre, avec le respect qu'ont les Britanniques pour l'individu, est différente de celle des Américains. Ayant habité l'Angleterre pendant quatre ans, je considère toujours les Britanniques comme étant pleins de déférence, comme enclins à montrer de la déférence et un profond respect envers les autres et à afficher un esprit de justice incomparable et qu'on ne pourrait, à mon avis, trouver nulle part ailleurs dans le monde. Cet esprit de justice et de respect d'autrui est une des raisons pour lesquelles ils n'ont pas besoin d'une déclaration officielle. Ils peuvent se reporter à l'évolution de leurs institutions parlementaires. Les institutions que la Grande-Bretagne a édifiées autour du Parlement ont toujours tendu à dominer l'individu.

Ceci contraste, me semble-t-il, avec l'histoire américaine. L'histoire nous montre que les Anglais ont toujours été enclins à l'équité et au respect de la liberté individuelle. Ils se sont toujours reportés à des points de repère. J'ai déjà parlé de la difficulté qu'éprouve un professeur d'histoire du Canada quand il essaie de trouver les jalons de notre histoire. Ils ne se distinguent pas ou ne s'imposent pas. La dette que nous avons envers la Grande-Bretagne est lourde. En tant qu'héritiers de cette tradition, j'espère que nous n'avons pas besoin d'une déclaration des droits en tant que telle, et que nous pouvons, comme les Anglais, faire preuve d'équité et de respect d'autrui de sorte que la déclaration des droits est tout simplement superfétatoire.

En dehors de la tradition britannique, nous subissons aussi l'influence du continent nord-américain en vivant près d'un pays qui est, à mon avis, bien plus révolutionnaire que ne l'a jamais été ou ne le sera jamais la Russie soviétique, je veux parler de la nation américaine qui s'attache tant aux principes d'égalité et d'égalitarisme. On peut être absolument frappé du contraste qui existe entre les Britanniques et leur respect du formalisme et de la dignité d'une part et, d'autre part les Américains qui en manquent

totalelement. L'Américain a tendance à vouloir descendre les gens et à s'obstiner toujours à se croire tout aussi important que quiconque mais, au cours des années, c'est un élément qui est devenu très important dans notre attitude à l'égard de la liberté humaine. Je dirai qu'en ce qui concerne les droits de l'homme, nous partageons davantage l'attitude américaine que l'attitude anglaise. Autrement dit, nous sommes plutôt dans le sens de la tradition de la révolution américaine au lieu d'être du côté de la tradition évolutive britannique, en ce qui concerne notre attitude vis-à-vis des droits et des libertés.

Les Américains n'ont pas été un peuple conscient de l'Histoire, bien qu'ils se soient bâti des mythes historiques surtout autour de leurs grands hommes et qu'ils tiennent en haute estime des hommes tels que Washington, Lincoln et d'autres grandes figures de leur passé. Mais les États-Unis mettent plutôt l'accent sur quelques grandes et marquantes déclarations personnelles et sur quelques grandes figures de leur histoire. Si l'histoire des États-Unis est toujours si passionnante, même aujourd'hui, c'est parce que la plupart des Canadiens croient que du peuple américain va surgir, même maintenant, une autre grande figure qui va cristalliser la pensée de la nation et rediriger la nation sur une nouvelle voie. Pour ma part, je leur envie cette caractéristique, que nous n'avons pas.

A cause de ce problème, de cette confusion dans nos esprits, qui vient de ce que nous devons vivre entre ces deux traditions sans savoir jamais où nous en sommes, nous en venons à ce triste compromis d'un bill qui, à mon avis, ne dit presque rien, au sens littéral du mot. Je suis sûr qu'il est valide, du point de vue juridique. Il est certainement très prudent et énonce les libertés de façon plutôt incomplète.

J'ai essayé de découvrir pourquoi nous devons être si prudents, pourquoi nous ne pouvons nous établir dans la tradition américaine qui se fonde sur la déclaration d'indépendance et sur des vérités qui sautent aux yeux ou pourquoi l'idée de l'évolution qui nous vient de nos origines anglaises ne nous suffit pas. Je crois que nous devons remonter dans l'histoire et constater que la révolution française n'a pas eu d'effet sur nos compatriotes d'origine française. C'est un des grands épisodes de l'histoire du monde où l'on était épri de liberté et le fait que nos compatriotes canadiens-français aient eu tendance à ne pas accepter la révolution française les a laissés, comme nous, avec une minorité qui